

---

État des dons des sociétés populaires de Guisnes, Bonnigues-les-Ardres, et Nouvelle-Église, district de Calais, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

État des dons des sociétés populaires de Guisnes, Bonnigues-les-Ardres, et Nouvelle-Église, district de Calais, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 452;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20645\\_t1\\_0452\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20645_t1_0452_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ment révolutionnaire et enfin agent national du même district depuis lors, a toujours mérité l'estime et la confiance de notre commune, soit par la pureté de son patriotisme, l'activité de sa surveillance, son exactitude dans l'envoi des lois, soit enfin par son intelligence et ses lumières qu'il a toujours employées utilement, à nous éclairer dans nos doutes ; nous pensons que son entier dévouement à la chose publique doit lui mériter de continuer à servir la République en qualité d'agent national près le district de St Paul-du-Var.

Antoine Textory, son substitut, administrateur au même district, mérite par son attachement constant à la Révolution et son application assidue à bien servir sa patrie, la confiance que ses vertus républicaines lui ont acquises de la part de nos concitoyens.

Joseph Bérenger, agent national de notre commune, possède notre confiance. L'intelligence et l'activité qu'il met dans l'exercice de ses fonctions sont pour nous une sûre garantie de la continuation de son dévouement à la cause sacrée de la Liberté.

Les habitants de notre commune sont attachés au culte catholique, mais sans superstition et sans fanatisme. Nous pouvons vous annoncer que nous n'avons jamais eu à réprimer en eux aucuns mouvements, aucun propos pour cause de religion à calmer dans leurs consciences, par vos décrets sur la liberté des cultes ; ils n'en sont que de plus zélés défenseurs de la Liberté et de l'Egalité.

Placés sur la route d'Italie à une lieue du Var, ils ont logé, rafraîchi et soulagé tous nos intrépides guerriers qui allaient combattre le despote sarde. Au bruit de la canonnade des Piémontais qui battoient le fort de Gillettes, ils se sont levés en masse sans attendre de réquisition. Ils ont volé à la défense des frontières avec cette ardeur qui caractérise le vrai républicain ; ils ont eu le temps de se présenter sur le champ de bataille, et la douce satisfaction de concourir à l'entière dérouté de ces hordes d'esclaves.

De retour de cette expédition, ils se sont joints à leurs femmes, leurs vieillards et leurs enfants et tous en masse, ils ont réparé en deux jours d'un travail républicain une lieue de chemin tout à fait impraticable. Ils ont enfin juré de travailler pour la Liberté jusqu'à ce qu'elle soit embrassée de tous les peuples. Ils veulent être libres, ils le sont et ils le seront jusqu'à la mort.

Vive la République, Vive la Montagne et ça ira ».

DAVIN l'aîné (*off. mun.*), GAIRAUD (*mairie*),  
J. BRUN (*off. mun.*), NICOLAS (*off. mun.*),  
CHARON (*off. mun.*).

## 15

Les administrateurs du district de Calais annoncent que leurs administrés sont à la hauteur de la Révolution, pleins d'amour pour la liberté et de haine contre les tyrans ; que tous se disputent l'honneur de faire des dons aux défenseurs de la patrie ; que chaque décade, des communes ou des sociétés populaires vien-

nent en faire le dépôt. Ils envoient l'état de ceux qui ont été versés dans le magasin militaire.

Ils consistent 1°. en 49 chemises, 3 draps, une livre de charpie et une croix d'or, donnée par la société populaire de Guines ; 2°. en 80 chemises, 1 sac à peau et 34 livres en assignats, donnés par la commune de Bonnigues-Ardres ; 3°. en 44 chemises, un habit et 105 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Calais, 4 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nos braves républicains de ce district se disputent l'honneur de faire des dons en faveur des défenseurs de la Liberté. Chaque décade, des communes ou des Sociétés populaires viennent nous en faire le dépôt. Ils sont tous à la hauteur de la Révolution ; tous ne connoissent que les droits sacrés de la Liberté et de l'Egalité, et leur haine la plus profonde contre les tyrans. Nous vous adressons l'état de ces dons qui ont été versés dans le magasin militaire ; nous le transmettons également au Ministre de la Guerre. S. et F. ».

L. MICHAUD (*v.-présid.*), CAMPION, GEORGET,  
ROHART-DALE (*secrét.-adj.*).

[Etat des dons, du 27 pluv. au 3 vent. II].

Par la Société populaire de Guisnes.

27 pluviôse : chemises d'hommes : 47 dont 3 remises au c<sup>n</sup> Bastien, pauvre malade, le 28 pluviôse, sur la demande d'un chirurgien ; chemises de femmes : 2 ; paires de draps : 1 1/2 ; paquet de charpie pesant 2 livres, remis au c<sup>n</sup> Bastien ; Croix d'or : 1

Bonnigues-les-Ardres :

28 pluviôse : chemises : 80 ; sacs à peau : un ; en assignats : 34 l.

Par la Société populaire de Nouvelle-Eglise :

1<sup>er</sup> ventôse : chemises : 44 ; habit : un ; en assignats : 105 l.

## 16

La société populaire de Cherbourg écrit que les marins de la station de la Manche ont, par l'organe du brave Duchesne, leur commandant, mis à sa disposition le produit du bénéfice touché à la gestion de correspondance de leurs prises, avec destination d'emploi au secours des sans-culottes les plus purs et les plus indigents de ce port. La même société propose, relativement au port de Cherbourg, des mesures dont elle demande le renvoi au Comité de salut public.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXIV, 179. J. Sablier, n° 1222.

(2) C 297, pl. 1018, p. 30-31.

(3) P.V., XXXIV, 179. J. univ., n° 1586; J. Sablier, n° 1222; B<sup>in</sup>, 9 germ. (2° suppl<sup>t</sup>).